

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10) :

E. FARHAT mandante a pour mandataire M. LAVRARD
J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER

EXCUSE (1) :

E. AZIHARI

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Motion de soutien aux bailleurs sociaux

Le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures dans son "Plan logement" qui suscitent des inquiétudes que nous partageons.

Parmi ces mesures, la baisse des Aides Personnalisées au Logement de 50 ou 60 euros par mois, devant entraîner corrélativement une baisse égale des loyers pour les bénéficiaires de logements sociaux, ainsi que la réduction de 85 millions d'euros du Fonds National des Aides à la Pierre, vont fragiliser les bailleurs sociaux.

Le conseil municipal s'inquiète des conséquences concrètes de ces mesures pour les bailleurs sociaux et *in fine* pour les locataires, à savoir :

- Un risque pour l'investissement : les bailleurs sociaux n'auront plus les moyens de construire ou de réhabiliter les logements, alors que les besoins en matière de performance énergétique sont élevés.
- Un risque systémique sur les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux par les collectivités. En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité qui a apporté sa garantie devra payer l'annuité d'emprunt à la place de l'emprunteur défaillant. Ces garanties permettent de soutenir une politique économique et sociale qui entre dans le cadre de l'attractivité du territoire au sens global.
- Un risque pour l'emploi : la construction et la réhabilitation de logements sociaux, c'est 100 000 emplois directs dans le BTP sur le plan national, 600 au niveau départemental.

Au niveau local, les bailleurs sociaux que sont Habitats de la Vienne et SEM Habitat sont pleinement impliqués actuellement dans deux projets de rénovation urbaine, à savoir la résidence

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°2 bis

page 2/2

habitat jeunes à Châteauneuf et la réhabilitation de logements dégradés au sein du quartier du Lac/Renardières dans le cadre de l'opération d'intérêt régional. Les besoins de logements adaptés pour les Séniors sont également présents.

Les contreparties annoncées par l'Etat, à savoir le gel du taux du Livret A, l'incitation à vendre une partie du parc immobilier, ou bien encore des crédits supplémentaires alloués à la rénovation urbaine, ne compenseront pas les frais d'exploitation des bailleurs sociaux.

Le Conseil municipal, conscient des risques collatéraux que vont engendrer ces mesures, demande au Gouvernement :

- de prendre en compte les conséquences pour les bailleurs sociaux des mesures évoquées, notamment dans l'élaboration du futur plan national de l'habitat,
- de ne pas fragiliser davantage le modèle du logement social, dont bénéficient plus de 10 millions de français.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER